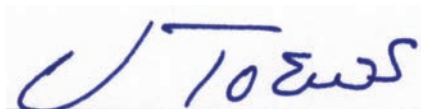


# Commission du droit du Canada

Le 31 mars 2006

Rapport ministériel sur le rendement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vic Toews', is written over a horizontal line.

L'honorable Vic Toews

Ministre de la Justice et procureur général du Canada



# Table des matières

<b>PARTIE I – APERÇU</b> .....	<b>5</b>
Message du président .....	7
Déclaration de la direction .....	9
Modifications apportées à l'architecture d'activités de programme.....	10
Renseignements sommaires .....	11
Contexte entourant le Ministère et sommaire du rendement .....	13
<b>PARTIE II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR     RÉSULTAT STRATÉGIQUE</b> .....	<b>19</b>
Analyse détaillée des activités de programme.....	21
<b>PARTIE III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>31</b>
Structure organisationnelle .....	33
États financiers .....	34
Tableaux financiers .....	35
<b>PARTIE IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT</b> .....	<b>37</b>
Services généraux et systèmes partagés .....	39
Responsabilisation pour les résultats atteints.....	39
Loi administrée .....	39
Coordonnées des personnes-ressources .....	39



# PARTIE I – APERÇU



# Message du président

J'ai l'honneur de présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006 de la Commission du droit du Canada pour la période qui se termine le 31 mars 2006. La grande majorité des activités dans ce rapport ont été réalisées suite à ma nomination à la présidence de la Commission en juin 2006. Le mérite pour la tenue des autres activités revient à mon prédécesseur M. Bernard Colas, président intérimaire en poste en avril et mai 2005. Évidemment, les réalisations de la Commission sont aussi redevables aux efforts constants de son personnel.



En 2005-2006, la Commission a poursuivi son travail sur la base de grands principes qui, depuis sa création, ont guidé ses projets, notamment :

- a) Les rapports personnels: la Commission examine le rôle que joue le droit dans l'établissement, le maintien et le raffermissement des rapports existants dans notre société. Nos rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance influencent et sont influencés par le droit.
- b) l'inclusion: l'ensemble des Canadiens et Canadiennes doivent avoir l'occasion de participer aux travaux de la Commission, en particulier les personnes les plus vulnérables. De plus, les recommandations de la Commission doivent refléter cette préoccupation pour un droit inclusif de la riche diversité et des besoins multiples de la société canadienne.
- c) la multidisciplinarité: s'il se trouve au centre des préoccupations de la Commission, le droit se doit d'être examiné sous divers angles, être remis en question et en définitive enrichi par l'entremise de diverses disciplines.
- d) le partenariat: complément naturel aux concepts d'inclusion et de multidisciplinarité, l'établissement de partenariats permet à la Commission de toucher un plus grand public, d'avoir accès à des experts oeuvrant auprès d'entités diversifiées et, de manière plus générale, d'agir efficacement malgré un budget demeuré le même depuis 1997.

En 2005-2006 les projets déjà réalisés par la Commission ont continué de susciter un intérêt certain et ce de la part de divers acteurs:

- en juillet 2005, la Commission a témoigné devant un Comité du Sénat canadien afin de discuter, dans le cadre de l'examen par ce comité du projet de loi C-38 sur le mariage civil pour les personnes du même sexe, de son rapport de 2002 intitulé « Au-delà de la conjugalité: la reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes ». La Commission a profité de l'occasion pour rappeler aux membres du Comité que ses recommandations visant les relations non conjugales devraient être mises en œuvre.

- en août 2005, un comité de la législature ontarienne examinant l' à propos de procéder à une réforme du système électoral de cette province a invité la Commission à témoigner devant lui pour discuter de son rapport de 2004 intitulé « Un vote qui compte: la réforme au Canada ». Comme la possibilité de réforme électorale a été d'actualité sur la scène fédérale de même que dans plusieurs provinces en 2005, le rapport de la Commission a souvent fait l'objet de commentaires par divers experts et par les médias tout au cours de l'année. Le sujet a aussi intéressé une partie de l'électorat du Yukon et a résulté dans une invitation à la Commission à s'y rendre pour expliquer son approche.
- en novembre 2005, la Commission a participé aux activités de la Semaine de la justice réparatrice. Lors de son allocation pour marquer cette semaine, le ministre de la Justice alors en poste a qualifié le rapport de 2003 de la Commission intitulé « La transformation des rapports humains par la justice participative » de rapport phare sur la question. De plus, le Barreau du Québec a adopté un plan d'action sur la justice participative qui, comme le note la résolution d'adoption de ce plan, s'inspire des travaux de la Commission.

Comme le détaille le présent Rapport ministériel sur le rendement, tous les projets en cours ont continué de progresser, notamment par la production de recherche originale additionnelle et par plusieurs activités consultatives. De plus, la Commission a continué d'appuyer diverses initiatives de recherche, en grande partie par le biais de ses partenariats. Il est certain que l'un des buts ainsi poursuivis est de dégager de nouvelles pistes pouvant mener à d'éventuels rapports au Parlement. Toutefois, indépendamment de cet objectif, ces initiatives contribuent aussi à la production de recherche originale par des chercheurs provenant de plusieurs disciplines qui, par l'entremise de la Commission, tissent de nouveaux liens entre eux.

Jusqu'à présent, la Commission a su engager, par une multitude de moyens, l'expertise et une partie du public canadien dans la réforme du droit. Les efforts dans cette direction doivent se poursuivre, surtout pour susciter un intérêt encore plus grand parmi le public. Par ailleurs, dans la mesure où nos sociétés modernes sont de plus en plus interdépendantes et confrontées à des défis semblables posés par le vieillissement, la diversité, la technologie, l'environnement, l'évolution des valeurs et une myriade d'autres facteurs, la Commission devra déployer davantage d'efforts pour examiner les solutions retenues ailleurs afin de construire un droit toujours plus juste, accessible et efficace.




**Yves Le Bouthillier**  
Président

## Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2005-2006 de la Commission du droit du Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006: Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*:

- il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du SCT;
- il repose sur l'architecture des activités de programme approuvée du ministère figurant dans la SGRR;
- il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées; et
- il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada dans le RMR.

A handwritten signature in black ink, reading "Yves Le Bouthillier". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Nom : Yves Le Bouthillier

Titre : Président

# Modifications apportées à l'architecture d'activités de programme

En 2005-2006, la Commission n'a apporté aucune modification à ses principales activités et sous-activités de programme, à savoir:

- Recommandations pour la réforme du droit
  - Recherche multidisciplinaire
  - Engagement des citoyens et citoyennes dans la réforme du droit

La Commission œuvre dans quatre domaines clés qui reflètent les préoccupations des Canadiens et des Canadiennes et vont à l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système juridique. À compter du 31 mars 2006, les références aux domaines clés sous la rubrique Recherche multidisciplinaire ont été retirées de l'architecture d'activités de programme (AAP), car ces domaines n'entrent plus dans les activités, étant désormais simplement considérés comme le reflet d'un cadre de recherche qui évolue avec le temps.

De plus, les références au soutien pour les conférences et la série de conférenciers sous la rubrique Engagement des citoyens et des citoyennes dans la réforme du droit ont été éliminées de l'AAP de la Commission, car ces activités sont considérées comme des dépenses pour soutenir les activités de programme. De telles dépenses peuvent aussi varier avec le temps.

# Renseignements sommaires

## Raison d'être

Le mandat de la Commission du droit du Canada découle de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat de la Commission est « d'étudier et revoir le droit du Canada et ses effets d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques canadiens, à savoir la common law et le droit civil ».

La Commission, en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, doit se concentrer sur quatre domaines:

- **Nouveaux concepts juridiques:** la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.
- **Efficacité et accessibilité:** la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible.
- **Stimulation du débat critique:** la Commission doit favoriser la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec tous les milieux universitaires et les autres collectivités afin d'assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.
- **Élimination des règles désuètes et des anomalies:** la Commission est chargée de travailler à l'élimination des règles désuètes et des anomalies du droit.

Vous trouverez la *Loi sur la Commission du droit du Canada* sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante: [www.cdc.gc.ca/about/lcc\\_act-fr.asp](http://www.cdc.gc.ca/about/lcc_act-fr.asp).

## Ressources financières

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
3 152 000 \$	3 389 000 \$	3 175 000 \$

## Ressources humaines

Prévues	Réelles	Différence
13	12	- 1

## Priorités de la Commission

Sommaire du rendement			2005-2006	
			Dépenses prévues	Dépenses réelles
<p><b>Résultat stratégique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un droit canadien qui reflète les besoins et les valeurs des Canadiens et Canadiennes et qui est pertinent, dynamique, juste et accessible à tous et à toutes.</li> </ul>				
<p><b>Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le résultat stratégique de la Commission contribue à tous les domaines d'engagement du gouvernement du Canada, à savoir:               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'économie durable</li> <li>○ Les fondements sociaux du Canada</li> <li>○ La place du Canada dans le monde</li> <li>○ Les Peuples autochtones</li> </ul> </li> </ul>				
Priorités	Type	Résultat		
1. Formuler des recommandations pour la réforme du droit	En cours	Satisfait à toutes les attentes	591 000 \$	148 000 \$
2. Engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit	En cours	Dépasse les attentes	1 211 000 \$	704 000 \$
3. Effectuer des recherches d'avant-garde	En cours	Satisfait à toutes les attentes	1 350 000 \$	2 323 000 \$

# Contexte entourant le Ministère et sommaire du rendement

## Nomination d'un nouveau président

Le 6 juin 2005, M. Yves Le Bouthillier a été nommé président de la Commission et a assumé les responsabilités de M. Bernard Colas, qui agissait à titre de président intérimaire pendant l'exercice jusqu'à la nomination de M. Le Bouthillier. M. Colas continue à exercer les fonctions de vice-président et de commissaire au sein de la Commission.

## Planification et mise à exécution des activités de programme

La Commission a mis sur pied un Conseil consultatif comprenant un maximum de 24 bénévoles, qui reflète la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représente un vaste éventail de disciplines. Le conseil donne des avis sur l'orientation stratégique et les priorités de recherche qui sont par la suite établies par le président et les autres commissaires.

Des comités d'étude sont formés pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et se compose de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités intéressées. Afin d'aider les comités d'étude, la Commission accorde des contrats de recherche à des spécialistes du secteur privé et du milieu universitaire. La Commission collabore avec de nombreux organismes en vue d'effectuer des recherches, d'organiser des forums et des conférences et de participer à de tels événements, ainsi que de publier et de distribuer des documents de recherche.

La Commission a adopté des directives en matière de sélection et de faisabilité des projets qui lui permettent de choisir ceux qu'elle entend réaliser. Par exemple, les critères de sélection tiennent compte de la nécessité d'une réforme justifiée, de la faisabilité de la recherche, des questions éthiques, des facteurs de risque, de l'intérêt du public, etc. Les partenariats avec des associations professionnelles et de recherche sont essentiels pour améliorer les synergies avec les parties concernées et pour augmenter les fonds disponibles pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

## Facteurs de risque qui ont une incidence sur le rendement de la Commission

Un grand nombre de facteurs peuvent influencer le rendement de la Commission. Ces facteurs sont des questions liées aux risques qui sont gérés de façon méthodique et peuvent se résumer comme suit:

- La détermination des thèmes de recherche pertinents;

- La capacité d'intéresser les intervenants aux projets de recherche;
- Le financement et la capacité de mener de vastes consultations;
- Le calendrier de publication des rapports de recherche.

## Répercussions de l'examen des dépenses

La Commission n'a pas reçu d'augmentation budgétaire depuis sa création en 1997, et ce, en dépit de l'accroissement de son effectif et de la hausse des frais généraux et des coûts de fonctionnement, par exemple la traduction et la publication. Par suite de l'examen des dépenses, le budget de la Commission a fait l'objet d'une réduction de 120 000 \$ sur cinq ans. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, la capacité de la Commission d'entreprendre de nouveaux projets et de mener davantage de consultations à grande échelle est limitée.

## Principales réalisations par rapport aux priorités

Engagements antérieurs pour 2005-2006	Résultats obtenus en 2005-2006
<b>Formuler des recommandations pour la réforme du droit</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt d'un rapport au Parlement: <i>En quête de sécurité</i> – sur la relation entre la police publique et les entreprises de sécurité privée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Durant l'exercice 2005-2006, les travaux se sont poursuivis et un rapport intitulé « En quête de sécurité: l'avenir du maintien de l'ordre au Canada » a été préparé. Ce rapport, qui sera soumis au Parlement au cours de l'exercice financier 2006-2007, proposera une stratégie qui permettra de mieux comprendre la complexité de l'ensemble des activités de maintien de l'ordre dans la société contemporaine.</li> </ul>
<b>Engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recourir à moyens innovateurs pour attirer et engager les Canadiens et Canadiennes dans le travail de réforme du droit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des étudiants de l'industrie cinématographique ont produit un film vidéo sur le rôle de la Commission.</li> <li>▪ La Commission a entrepris un réexamen de sa stratégie de communication et de sa façon d'inciter les jeunes à s'engager en consultation avec des spécialistes et des intervenants.</li> <li>▪ Un film vidéo documentaire est en cours de production dans le cadre d'une trousse pour les consultations sur les traditions juridiques autochtones.</li> </ul>

Engagements antérieurs pour 2005-2006	Résultats obtenus en 2005-2006
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offrir davantage de possibilités de consultation dans les régions rurales et éloignées du pays, ainsi que dans les centres urbains, tout au long de l'année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des consultations ont été menées dans les régions éloignées et les centres urbains partout au pays tout au long de 2005-2006.</li> <li>▪ Des efforts particuliers ont été déployés pour engager les collectivités éloignées, au moyen de contacts avec les chefs de file des collectivités, les organismes non gouvernementaux et les fonctionnaires en région, dans le but d'organiser divers événements.</li> <li>▪ Des réunions des commissaires ont eu lieu dans divers endroits au pays et des événements ont été organisés en conjonction avec ces réunions.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre d'un nouveau système de gestion du contenu pour le site Web de la Commission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les travaux entrepris durant l'exercice 2005-2006 sur le nouveau système pour le site Web seront terminés à l'automne 2006. La mise en œuvre de ce système offrira un moyen plus rapide de gérer le contenu.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Émission des documents de discussion: <i>Les traditions juridiques autochtones et Au-delà des frontières.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un document de discussion intitulé « Au-delà des frontières: Le droit à l'ère de la mondialisation » a été publié en mars 2006.</li> <li>▪ Un document de discussion sur les <i>traditions juridiques autochtones</i> sera diffusé à l'automne 2006.</li> </ul>
<b>Effectuer des recherches d'avant-garde</b>	
<p>Établir de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent avec des particuliers, des organismes et des organisations au Canada et partout dans le monde, notamment les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un partenariat avec les Fondations communautaires du Canada en vue d'engager un chercheur communautaire dans la réforme du droit.</li> <li>▪ Un protocole d'entente avec l'Association du barreau canadien, en vertu de ses règlements portant sur l'initiative du Fonds pour le droit de demain, visant à encourager la recherche stratégique, la diffusion, le réseautage et le partenariat avec des organismes sans but lucratif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'embauche d'un chercheur en réforme du droit a été financée en partenariat avec les Fondations communautaires du Canada; son mandat consiste à recenser les barrières juridiques et politiques qui compromettent la réussite de l'établissement des immigrants.</li> <li>▪ Une entente a été conclue avec l'Association du Barreau canadien et un sujet de recherche a été choisi, soit <i>Une approche communautaire à l'accès à la justice</i>. Les documents de recherche seront parachevés durant l'exercice 2006-2007. Le ministère de la Justice participe à cette initiative.</li> </ul>

Engagements antérieurs pour 2005-2006	Résultats obtenus en 2005-2006
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La participation, en collaboration avec l'Association canadienne de science politique et ses autres partenaires (le ministère de la Justice du Canada et la Fédération canadienne des sciences humaines) au <i>Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers</i>.</li> <li>▪ Les projets de collaboration avec le Conference Board du Canada et le Forum sur l'initiative volontaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le <i>Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers</i> sur le thème <i>Les villes diverses, les pratiques culturelles et le droit</i> a été commandité conjointement par la Commission du droit du Canada et la Fédération canadienne des sciences humaines. Les documents de recherche ont été présentés lors de l'assemblée annuelle de la Fédération.</li> <li>▪ Une entente a été conclue avec le Conference Board du Canada en vue d'une recherche sur la responsabilité sociale des entreprises. Un sondage a été mené auprès des entreprises canadiennes et les résultats seront publiés en 2006-2007.</li> <li>▪ Aucun projet de recherche n'a été entrepris avec le Forum sur l'initiative volontaire en raison des modifications qui ont été apportées au mandat de cet organisme.</li> </ul>

## Avantages pour les Canadiens et Canadiennes

Le travail de la Commission vise à engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit. Les recherches et les recommandations offrent aux Canadiens un grand nombre d'avantages qui sont cohérents avec le mandat de la Commission:

- élaborer de nouveaux concepts de droit et de nouvelles approches au droit;
- rendre le système juridique plus efficace, économique et accessible;
- encourager le débat critique sur le droit et sur son incidence sur la société canadienne;
- éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit.

## Harmonisation avec les domaines d'engagement du gouvernement du Canada

Dans le cadre de son rapport annuel au Parlement, le gouvernement du Canada évalue ses progrès relativement à quatre domaines d'engagement fédéraux. Les résultats stratégiques et les activités de programme de la Commission contribuent à tous ces domaines de rendement. Le tableau suivant illustre la façon dont les projets de recherche particuliers de la Commission contribuent à chacun des domaines de rendement du gouvernement du Canada.

<b>Domaines d'engagement du gouvernement du Canada</b>	<b>Projets de recherche de la Commission</b>
La place du Canada dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mondialisation</li> </ul>
L'économie durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travailler oui, mais...</li> </ul>
Les fondements sociaux du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'âge et le droit</li> <li>▪ En quête de sécurité</li> <li>▪ La diversité culturelle et religieuse</li> <li>▪ Qu'est-ce qu'un crime?</li> </ul>
Les Peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les traditions juridiques autochtones</li> <li>▪ Le financement sur les réserves</li> </ul>

## Leçons tirées

Les commentaires reçus par la Commission indiquent que son orientation est solide et que ses méthodologies de recherche permettent d'atteindre les résultats visés.



## **PARTIE II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE**



# Analyse détaillée des activités de programme

**Résultat stratégique:** Un droit canadien qui reflète les besoins et les valeurs des Canadiens et qui est pertinent, dynamique, juste accessible à tous et à toutes.

**Activité de programme:** Recommandations sur la réforme du droit

**Ressources financières:**

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
3 152 000 \$	3 389 000 \$	3 175 000 \$

**Ressources humaines:**

Prévues	Réelles	Différence
13	12	-1

**Domaines clés:**

Le résultat stratégique de la Commission consiste à donner des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, des institutions et des procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

Étant donné la nature de la mission et du mandat de la Commission, et compte tenu de la recherche et des discussions nécessaires pour réaliser le résultat stratégique, les résultats sont définis en relation avec la capacité de la Commission de stimuler la recherche et la discussion portant sur des questions d'intérêt public, de faire progresser de nouveaux concepts de droit et de formuler des recommandations aux fins d'étude.

Les résultats définitifs, comme le renouvellement du droit, nécessitent une perspective à long terme et dépendent du programme de différents gouvernements et autres acteurs, ainsi que de leur volonté d'adopter les recommandations de la Commission. En conséquence, la Commission n'a pas de véritable contrôle sur les résultats définitifs.

Pour atteindre son résultat stratégique, la Commission œuvre dans quatre domaines clés qui reflètent les préoccupations des Canadiens et Canadiennes et vont à l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système juridique.

- **Les rapports personnels**

Une bonne partie du droit canadien se fonde sur des hypothèses concernant la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, leurs parents, leurs enfants et d'autres proches. Ces hypothèses peuvent ne pas refléter

adéquatement la réalité des rapports existants. La Commission examine comment le droit devrait refléter plus efficacement les rapports personnels des Canadiens et Canadiennes.

- **Les rapports de gouvernance**

De plus en plus, les Canadiens et Canadiennes désirent que leurs institutions publiques adoptent des valeurs telles que le pluralisme, le choix et la diversité. Pour maintenir leur légitimité aux yeux des Canadiens et Canadiennes, elles doivent évoluer en fonction des changements issus de la mondialisation, de la diversité accrue de la population et du désir d'un plus grand sentiment d'appartenance. La Commission examine les structures de gouvernance actuelles pour s'assurer qu'elles sont toujours pertinentes, compte tenu de l'évolution des besoins, des valeurs et des attentes.

- **Les rapports économiques**

L'évolution du milieu de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont des incidences importantes sur les lois qui régissent les transactions économiques et qui assurent aux Canadiens et Canadiennes un niveau de vie adéquat. La Commission explore les moyens pour mieux structurer le droit afin de renforcer l'économie du pays tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

- **Les rapports sociaux**

Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Le désaccord et le conflit sont des conséquences inévitables de la vie et des interactions humaines. Le droit se sert souvent des institutions publiques telles que le système de justice pénale et les forces policières pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. Toutefois, les Canadiens et Canadiennes utilisent de plus en plus de méthodes non officielles de résolution des conflits et se fient aux sociétés privées pour assurer la sécurité. Le travail de la Commission met en évidence la primauté des rapports dans la société moderne et le rôle de soutien joué par le droit dans l'encadrement de ses rapports.

La Commission continuera de travailler sur une question fondamentale touchant les quatre domaines clés: *Qu'est-ce qu'un crime?* L'objectif de cette recherche consiste à comprendre pourquoi certains comportements sont considérés comme des crimes.

La prochaine section présente un résumé des engagements, des activités et des résultats prévus pour chaque domaine clé.

<b>Domaine clé:</b>	<b>Les rapports personnels</b>
<b>Projet:</b>	<i>Une question d'âge : Les rapports entre les générations et le droit</i>
<b>Engagement et résultats attendus du projet</b>	
<p>Depuis 2004, la Commission a invité les Canadiens et Canadiennes à se pencher sur la question de savoir si l'élimination des distinctions, qu'elles soient de nature juridique ou dans les politiques, fondées sur l'âge qui sont inacceptables, stéréotypées et ont une portée excessive ou trop limitée peut aider à établir des rapports plus harmonieux et sains entre les générations. La Commission a effectué des recherches dans plusieurs domaines en vue d'examiner les conséquences découlant de l'utilisation des distinctions fondées sur l'âge.</p> <p>Les Canadiens et Canadiennes ont mis en évidence comment ces lois et politiques influencent leur vie dans un grand nombre de situations et la Commission du droit continuera à examiner ces questions en vue de formuler des recommandations concrètes.</p> <p>Reconnaissant l'interdépendance des personnes tout au long de leur vie, qu'il y a beaucoup de points communs entre les différents groupes d'âge, ainsi que beaucoup de différences à l'intérieur d'un même groupe d'âge et que de nombreuses personnes ne s'appuient pas sur une hypothèse de vie standard, ce projet offrira un cadre permettant de vérifier si l'âge est, dans tous les cas, le meilleur critère pour assurer des prestations ou pour imposer des restrictions juridiques.</p>	
<b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Continuer à rencontrer les Canadiens et Canadiennes et notamment à organiser des forums intergénérationnels pour permettre à différents groupes d'âge d'échanger leurs points de vue.</li> <li>▪ Effectuer des recherches supplémentaires visant à examiner de nouvelles questions importantes pour les Canadiens et Canadiennes et publier un rapport en 2006-2007.</li> </ul>	
<b>Résultats obtenus en 2005-2006</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En février 2006, après de vastes consultations, la Commission a assemblé un groupe multidisciplinaire de spécialistes étudiant des questions se rapportant à la fois à des groupes de jeunes et de personnes âgées, les rapports intergénérationnels et l'approche quant au parcours de vie en vue d'obtenir des commentaires sur l'orientation à donner au projet et sur l'étendue de la recherche supplémentaire requise.</li> <li>▪ Des études de cas sur des domaines particuliers du droit seront réalisées en 2006-2007.</li> </ul>	

<b>Domaine clé:</b>	<b>Les rapports de gouvernance</b>
<b>Projet:</b>	<i>Les traditions juridiques autochtones</i>
<b>Engagement et résultats attendus du projet</b>	
<p>Bien que plusieurs collectivités canadiennes soient sensibles aux concepts et aux valeurs du droit et des traditions autochtones, le droit non autochtone a souvent ignoré ou rejeté ces concepts et valeurs. Le Canada a pu bénéficier de l'enrichissement de deux traditions juridiques, à savoir le droit civil et la common law. Il devrait aussi pouvoir tirer des avantages de l'héritage et des traditions juridiques autochtones.</p> <p>Ce projet vise à élaborer un cadre permettant de reconnaître et de valoriser les traditions juridiques autochtones au Canada.</p>	
<b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publier un document de discussion qui élaborera un cadre élargi pour comprendre et respecter les traditions juridiques autochtones, y compris la question relative au changement institutionnel, la capacité des gouvernements canadiens et de la société d'intervenir et le choix d'outils pour procéder à un tel changement.</li> <li>▪ Demander les opinions des Canadiens et des Canadiennes.</li> <li>▪ Entreprendre des recherches pour examiner les possibilités d'incorporer ces traditions dans la structure juridique canadienne en vue de les reconnaître, de les valoriser et de les utiliser davantage (Initiative « Perspectives juridiques »).</li> </ul>	
<b>Résultats obtenus en 2005-2006</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cinq documents de recherche, créés dans le cadre de l'Initiative « Perspectives juridiques », explorent divers aspects des traditions juridiques autochtones. En juin 2005, les chercheurs ont présenté leurs rapports à Vancouver et à Harrison Hot Springs, en Colombie-Britannique. La Commission travaille avec UBC Press et Les Presses de l'Université Laval à la publication de ces rapports.</li> <li>▪ Tout au long de l'année, la Commission a poursuivi ses consultations sur la question du respect et de la protection des traditions juridiques autochtones et elle s'est réunie avec des chefs de file autochtones, des Aînés, ainsi qu'avec des membres des collectivités et des responsables des politiques à Iqaluit, Whitehorse, Carcross, Teslin et Vancouver.</li> <li>▪ Plusieurs exposés sur le travail de la Commission sur les traditions juridiques autochtones ont été présentés à Ottawa, Calgary et Regina. Par le biais de son partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Commission a retenu les services de John Borrows de la faculté de droit de la University of Victoria afin de produire un document d'information approfondi. Elle a également entrepris la production d'un documentaire vidéo qui illustre la richesse des traditions juridiques autochtones canadiennes et explore certaines des mesures que prennent les collectivités autochtones pour raviver et revigorer leurs traditions.</li> </ul> <p>Un document de discussion, le rapport de recherche du professeur Borrows et le documentaire vidéo seront diffusés ensemble en 2006-2007.</p>	

<b>Domaine clé:</b>	<b>Les rapports de gouvernance</b>
<b>Projet:</b>	<b><i>La mondialisation</i></b>
<p><b>Engagement et résultats attendus du projet</b></p> <p>Un programme dynamique de réforme du droit doit s'inscrire dans un cadre qui reconnaît l'interdépendance des aspects locaux et des aspects internationaux, des affaires intérieures et des affaires étrangères. C'est dans ce contexte que la Commission du droit du Canada souhaite examiner quelle est l'incidence qu'exercent sur le monde les politiques et le droit canadien et quelle est l'influence du monde sur les politiques et le droit canadien.</p> <p>Ce projet explorera de nouveaux outils de gouvernance en vue d'améliorer la démocratie, la transparence et la responsabilité dans un contexte d'interdépendance croissante entre les pays et d'influence importante d'intervenants autres que les gouvernements nationaux.</p>	
<p><b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publier un document de discussion visant à engager les Canadiens et Canadiennes dans un débat critique au sujet de l'influence que la redéfinition des limites territoriales et du pouvoir exerce sur leur vie et sur celle d'autres citoyens et citoyennes partout au monde et des méthodes pour les gérer.</li> <li>▪ Rechercher, en collaboration avec le Conference Board du Canada, des actions concrètes en vue de résoudre la question de la responsabilité sociale des sociétés.</li> <li>▪ Examiner, en collaboration avec le ministère de la Justice, les rapports entre le droit national et international.</li> </ul>	
<p><b>Résultats obtenus en 2005-2006</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En octobre 2005, un groupe d'experts ont discuté des rôles du Parlement, des provinces et des autres intervenants dans la mise en application et l'interprétation du droit international par les tribunaux.</li> <li>▪ Des chercheurs virtuels en résidence ont été engagés par la Commission pour préparer un document d'information approfondi et pour réunir des groupes multidisciplinaires aux conférences dans le but de discuter des enjeux entourant l'interaction entre le droit national et le droit international.</li> <li>▪ Le président de la Commission a prononcé une allocution en janvier 2006 sur la question de l'immunité de l'État en matière de poursuites au civil pour violations fondamentales de droits de la personne.</li> <li>▪ En mars 2006, un document de discussion intitulé « Au-delà des frontières : Le droit à l'ère de la mondialisation » a été publié. Le document de consultation expose clairement les enjeux et cherche des moyens d'apporter des réformes au système juridique du pays, afin de saisir toutes les possibilités qu'offre la mondialisation et de relever les défis complexes qu'elle pose.</li> <li>▪ Une entente a été conclue avec le Conference Board du Canada en vue d'une recherche sur la responsabilité sociale des entreprises. Une étude a été menée auprès d'entreprises canadiennes et les résultats seront publiés en 2006-2007.</li> <li>▪ Le ministère de la Justice a organisé une série de rencontres et de symposiums afin d'examiner l'interaction entre le droit interne et le droit international. La Commission a participé à ces événements. Par la suite, un livre intitulé <i>The Globalized Rule of Law</i> a été publié.</li> <li>▪ Le thème du concours Roderick A. Macdonald 2005 destiné aux élèves du secondaire était <i>La mondialisation: les Canadiens – des citoyens du monde</i>. Les élèves devaient choisir un sujet d'intérêt, par exemple l'environnement, les droits de la personne, les politiques commerciales ou le crime international et en examiner les répercussions sur le Canada et d'autres pays.</li> </ul>	

<b>Domaine clé:</b>	<b>Les rapports économiques</b>
<b>Projet:</b>	<b><i>Travailler oui, mais...</i></b>
<b>Engagement et résultats attendus du projet</b>	
<p>La Commission a lancé un projet ayant comme objectif d'étudier comment le droit aide ou empêche d'atteindre la sécurité économique. Le droit joue un rôle important dans la détermination des types d'emploi qui sont reconnus, valorisés et récompensés et de ceux qui sont dévalorisés, peu considérés ou interdits.</p> <p>En 2004-2005, la Commission a publié un document de discussion intitulé « Travailler oui, mais...: Le droit du travail à retravailler » qui invite les Canadiens et Canadiennes à réfléchir sur la question de savoir si le droit doit évoluer de façon à reconnaître et à valoriser des modalités de travail non conventionnelles et à protéger les travailleurs vulnérables.</p> <p>Ce projet vise à élaborer un cadre utile pour évaluer les politiques et les options existantes en matière de réglementation afin de promouvoir efficacement la sécurité économique de tous les travailleurs au sens large du terme.</p>	
<b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des forums publics et un grand nombre d'activités d'engagement des citoyens en vue de connaître les opinions des Canadiens et Canadiennes.</li> <li>▪ Effectuer des recherches et créer de nouveaux partenariats en vue d'examiner toute nouvelle question.</li> </ul>	
<b>Résultats obtenus en 2005-2006</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Commission a mené des consultations à grande échelle auprès des Canadiens et Canadiennes à la suite de la publication de son document de discussion intitulé « Travailler oui, mais...: Le droit du travail à retravailler ». Des tables rondes, des ateliers et des exposés ont été présentés à Ottawa, London, Toronto, Waterloo, Vancouver et Whitehorse.</li> <li>▪ La Commission poursuit son processus de consultation et parle avec les Canadiens et Canadiennes des valeurs qui, à leur avis, devraient être enchâssées dans les lois régissant le travail et l'emploi et de la manière d'améliorer les conditions de travail et le revenu des travailleurs vulnérables au pays tout en prenant en compte les intérêts des employeurs et des chefs d'entreprise dans une économie mondialisée.</li> <li>▪ La Commission finance également la recherche en vue de déterminer comment le Canada pourrait réagir aux changements dans la structure du marché du travail et aux problèmes connexes des travailleurs à revenu précaire dont fait état le document de discussion.</li> </ul>	

<b>Domaine clé:</b>	<b>Les rapports économiques</b>
<b>Projet:</b>	<i>Le financement sur les réserves</i>
<b>Engagement et résultats attendus du projet</b>	
<p>En conséquence des dispositions relatives à la propriété de la <i>Loi sur les Indiens</i>, les personnes vivant dans les réserves ne peuvent pas hypothéquer des biens pour garantir des emprunts. La Commission s'est engagée à chercher des solutions à ce problème qui crée une barrière systémique à la gestion des finances personnelles.</p> <p>Ce projet vise à formuler des recommandations en vue de résoudre la question de l'accès équitable aux ressources financières pour toutes les personnes vivant dans une réserve.</p>	
<b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entreprendre des recherches visant à examiner des solutions possibles.</li> </ul>	
<b>Résultats obtenus en 2005-2006</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En 2005-2006, Stephanie Ben-Ishai et Kirk Goodtrack ont produit un document provisoire intitulé « L'exécution des sûretés et des jugements monétaires sur réserve. »</li> <li>▪ En décembre 2005, cette question a été abordée à une table ronde réunissant divers spécialistes et intervenants intéressés à Edmonton. La Commission continue à examiner des options pour réformer le financement sur les réserves.</li> </ul>	

<b>Domaine clé:</b>	<b>Les rapports sociaux</b>
<b>Projet:</b>	<i>En quête de sécurité</i>
<b>Engagement et résultats attendus du projet</b>	
<p>Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un découplage graduel des services de police et de l'État. L'État demeure un acteur important dans la réglementation et la mise en application des services de police, mais un grand nombre de sociétés de sécurité privées participent activement au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux enquêtes et à la prévention du crime dans les lieux publics.</p> <p>La Commission examine les nouveaux modèles de rapports entre les forces policières et les sociétés de sécurité privées au Canada. Le rapport présenté au Parlement mettra en évidence le besoin de meilleures communications, ainsi que de partenariats entre les forces policières et les agences privées de sécurité et recommandera les mesures à prendre.</p>	
<b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déposer un rapport au Parlement formulant des recommandations sur les rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité et leurs répercussions sur la vie des Canadiens et Canadiennes.</li> </ul>	
<b>Résultats obtenus en 2005-2006</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En 2005-2006, le travail s'est poursuivi et un rapport intitulé « En quête de sécurité: l'avenir du maintien de l'ordre au Canada » a été préparé. Ce rapport, qui sera soumis au Parlement au cours de l'exercice financier 2006-2007, proposera une stratégie qui permettra de mieux comprendre la complexité de l'ensemble des activités de maintien de l'ordre dans la société contemporaine.</li> </ul>	

<b>Domaine clé:</b>	<b>Les rapports sociaux</b>
<b>Projet:</b>	<b><i>La diversité culturelle et religieuse</i></b>
<b>Engagement et résultats attendus du projet</b>	
<p>La Commission examinera comment d'autres pratiques et traditions coexistent avec le système judiciaire officiel et dans quelle mesure elles peuvent être adaptées aux valeurs des droits de la personne, de l'égalité, de la liberté religieuse et du multiculturalisme.</p> <p>Ce projet vise à élaborer un cadre systématique en vue d'adapter les pratiques traditionnelles et de les intégrer dans le système judiciaire canadien.</p>	
<b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Financer des recherches empiriques et théoriques portant sur différentes collectivités et pratiques culturelles au Canada.</li> <li>▪ Terminer les recherches, en collaboration avec ses partenaires, sur la loi musulmane (sharia) et sur les opérations bancaires informelles.</li> </ul>	
<b>Résultats obtenus en 2005-2006</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre de recherches entreprises en partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Commission examine comment d'autres pratiques et traditions coexistent avec le système judiciaire officiel et dans quelle mesure elles peuvent être adaptées tout en maintenant les valeurs des droits de la personne, de l'égalité, de la liberté religieuse et du multiculturalisme.</li> <li>▪ La Commission, en partenariat avec les Fondations communautaires du Canada, a financé l'embauche d'un chercheur communautaire dans la réforme du droit dont le mandat consiste à examiner les barrières juridiques et politiques qui compromettent la réussite de l'établissement des immigrants. Les fruits des travaux de ce chercheur devraient aussi aider les Fondations communautaires du Canada à accorder du financement et à promouvoir les changements à apporter aux lois et aux politiques d'immigration dans le but de faciliter l'établissement des immigrants. Ces travaux de recherche aideront aussi la Commission à mieux comprendre les répercussions des lois et des politiques gouvernementales sur l'établissement des immigrants.</li> <li>▪ La Commission a financé l'Association nationale Femmes et Droit (ANFD) pour lui permettre d'effectuer des recherches sur les conséquences juridiques de la formation de tribunaux d'arbitrages en vertu de la <i>Loi sur l'arbitrage</i> pour résoudre les différends au civil en vertu du droit islamique. La Commission a par la suite financé une conférence organisée par l'ANFFD intitulée « Perspectives internationales sur l'arbitrage religieux. »</li> <li>▪ La Commission, en partenariat avec le Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption de l'Université York, a financé deux études de recherche sur les opérations bancaires informelles internationales, lesquelles consistent à transférer des fonds ou la valeur par l'entremise d'agents financiers de confiance sans un système formel ou sans laisser de trace écrite.</li> <li>▪ En examinant ses nombreux thèmes de recherche, la Commission a décidé que ce thème devait rester à l'étape de l'exploration plutôt que d'être considéré comme un projet d'ici à ce que les directives en matière de sélection et de faisabilité des projets soient parachevées et appliquées à un certain nombre de thèmes potentiels dont celui-ci.</li> </ul>	

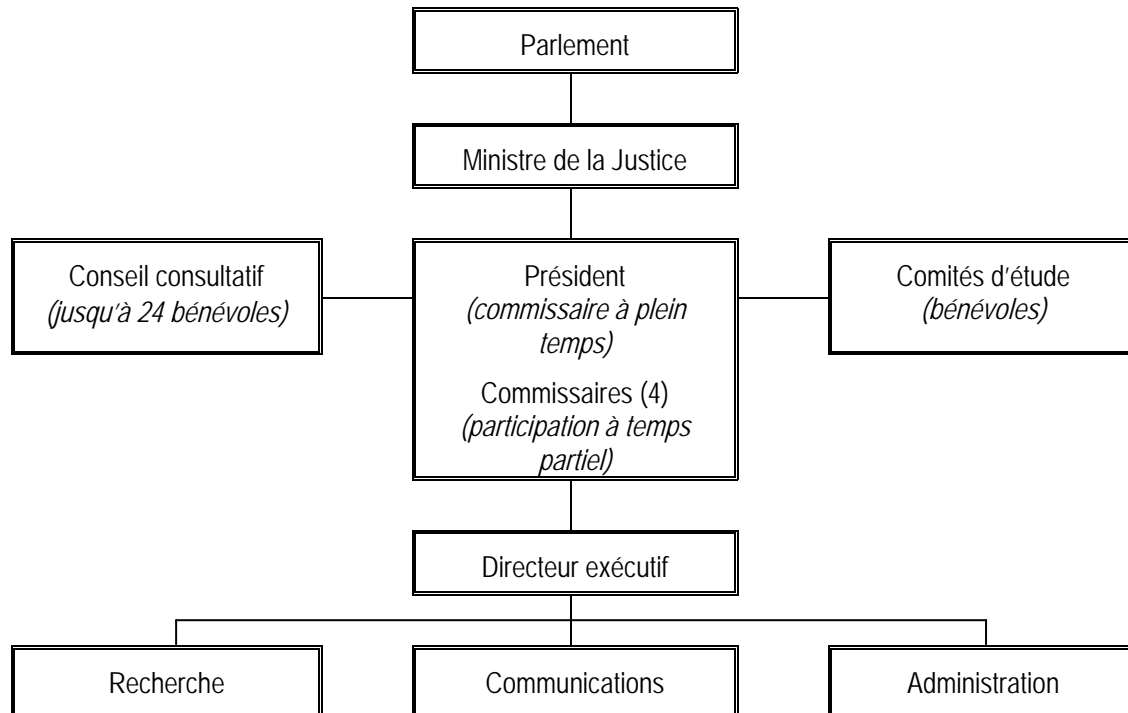
<b>Autres domaines clés</b>	
<b>Projet:</b>	<i>Qu'est-ce qu'un crime?</i>
<b>Engagement et résultats attendus du projet</b>	
<p>L'objectif de ce projet est de comprendre la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme des crimes et de vérifier les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les différentes options disponibles pour réglementer les comportements indésirables.</p> <p>Le projet vise à fournir aux décideurs un cadre qui peut être utilisé pour évaluer les conséquences de choisir le droit pénal et d'autres stratégies d'intervention comme réponse aux comportements indésirables.</p>	
<b>Engagements pris en 2005-2006 en matière d'activités de projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Continuer à tenir des consultations avec le public.</li> <li>▪ Prévoir terminer les recherches actuelles et commencer à préparer un rapport qui devrait être déposé au Parlement en 2006-2007.</li> </ul>	
<b>Résultats obtenus en 2005-2006</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En 2005, la Commission, grâce à son partenariat de chercheurs virtuels en résidence avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, a confié au professeur Roger Shiner, du Okanagan campus de la University of British Columbia, le mandat d'entreprendre la rédaction de son rapport au Parlement intitulé « Qu'est-ce qu'un crime? »</li> <li>▪ Un comité d'étude composé de spécialistes dans diverses disciplines s'est réuni pendant une journée en février 2006 pour discuter d'une version préliminaire du rapport. La Commission prévoit terminer le rapport en 2007.</li> </ul>	

## **PARTIE III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**



# Structure organisationnelle

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante qui doit rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice. Le Gouverneur en conseil nomme le président ou la présidente et quatre commissaires à temps partiel sur la recommandation du ministre pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif ou une directrice exécutive.



La Commission a mis sur pied un Conseil consultatif comprenant un maximum de 24 bénévoles, qui reflète la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représente un vaste éventail de disciplines. Le conseil donne des avis sur l'orientation stratégique, le programme de recherches à long terme et l'évaluation du rendement de la Commission du droit, ainsi que sur toute autre question pertinente.

Les comités d'étude sont formés au besoin pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et se compose de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités intéressées. Afin d'aider les comités d'étude, la Commission accorde des contrats de recherche à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

# États financiers

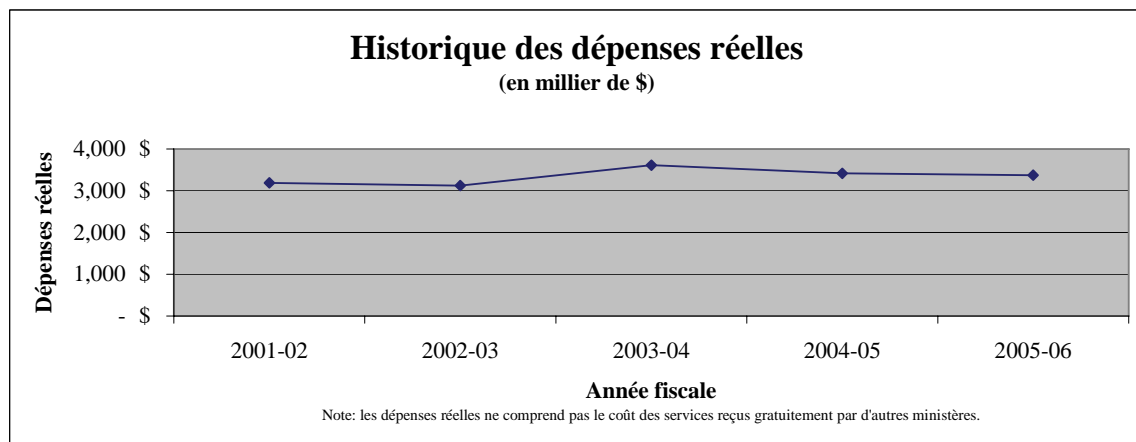
La Commission publie ses états financiers dans son Rapport annuel au Parlement. Une copie électronique du Rapport annuel est affichée sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante: [www.cdc.gc.ca/departmental/2006\\_annual-fr.asp](http://www.cdc.gc.ca/departmental/2006_annual-fr.asp)

# Tableaux financiers

**Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles**

(en milliers de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
<i>Recommandations sur la réforme du droit</i>	3 613	3 228	3 142	3 152	3 389	3 175
Moins : revenus non disponibles	-	-	-	-	-	-
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	164	191	179	179	195	195
<b>Total des dépenses pour la Commission</b>	<b>3 777</b>	<b>3 419</b>	<b>3 321</b>	<b>3 331</b>	<b>3 584</b>	<b>3 370</b>
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>



Au cours des cinq dernières années, les dépenses réelles de la Commission ont fluctué, atteignant un maximum de 3,613 \$ milliers en 2003-2004 principalement attribuable aux dépenses encourues dans le cadre d'une réinstallation et d'un aménagement des nouveaux locaux.

**Tableau 2 : Utilisation des ressources**

(en milliers de dollars)

	2004-2005			
	Budgétaire			
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
<i>Recommandations sur la réforme du droit</i>				
Fonctionnement	3 142	3 152	3 389	3 175
Total de l'activité de programme	3 142	3 152	3 389	3 175
<b>Total pour la Commission</b>	<b>3 142</b>	<b>3 152</b>	<b>3 389</b>	<b>3 175</b>

Les dépenses réelles représentent 94 % des autorisations totales. L'écart de 214 000 \$ entre les dépenses réelles et les autorisations totales est principalement attribuable à certains projets de recherche qui n'ont pu être menés à terme avant la fin de l'année financière.

**Tableau 3 : Postes votés et législatifs**

(en milliers de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2005-2006			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
35	Dépenses du Programme	2 970	2 980	3 174	2 960
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	172	172	215	215
	<b>Total pour la Commission</b>	<b>3 142</b>	<b>3 152</b>	<b>3 389</b>	<b>3 175</b>

Les autorisations totales pour 2005-2006 représentent une augmentation de 247 000 \$ ou 8 % par rapport au budget principal des dépenses de 3 142 000 \$. Cet écart correspond principalement aux fonds reçus dans le cadre des mandats spéciaux du Gouverneur Général pour le report de budget de fonctionnement de 2004-2005 et pour les augmentations salariales découlant des conventions collectives.

**Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux**

(en milliers de dollars)

	2005-2006
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	109
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	86
<b>Total des services reçus à titre gracieux en 2005-2006</b>	<b>195</b>

**Tableau 5 : Besoins en ressources par direction**

(en milliers de dollars)

Directions	2005-2006	
	Recommandations sur la réforme du droit	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Commissaires	441	471
Administration	782	809
Communications	779	767
Recherche	1 150	1 128
<b>Total pour la Commission</b>	<b>3 152</b>	<b>3 175</b>

## PARTIE IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT



## Services généraux et systèmes partagés

Dès sa création en avril 1997, la Commission du droit du Canada a signé un protocole d'entente avec la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) pour la fourniture de services généraux dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion de l'actif et de la technologie de l'information.

Dans le cadre du protocole d'entente, la CCDP fournit les compétences fonctionnelles, les directives et les conseils nécessaires pour appuyer en permanence les employés et les activités de la Commission. L'entente a permis à la Commission et à la CCDP d'adopter une approche économique aux services fonctionnels et aux systèmes partagés; en outre, la Commission peut ainsi consacrer plus de ressources aux activités de recherche et d'engagement des citoyens et citoyennes.

## Responsabilisation pour les résultats atteints

Les commissaires ont discuté à plusieurs reprises des questions liées au risque, ainsi que la définition du concept de risque. La Commission a terminé l'examen de sa procédure de passation des marchés en 2004-2005 et elle a effectué une vérification interne axée sur le risque et élaboré un plan d'évaluation en 2005-2006.

## Loi administrée

*Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)*

## Coordonnées des personnes-ressources

Commission du droit du Canada  
222, rue Queen, pièce 1124  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H8

Téléphone: 613-946-8980  
Télécopieur: 613-946-8988  
Courriel : [info@cdc.gc.ca](mailto:info@cdc.gc.ca)  
Site Web : [www.cdc.gc.ca](http://www.cdc.gc.ca)